

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN CHAMPAGNE

-----  
MAIRIE de  
TILLOY ET BELLAY  
51460



TILLOY ET BELLAY, le 24 février 2021

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

---

### En présence de

M. Christian CARBONI, Maire, Mmes Angélique CHASSAING, Marie DAVERDON et Mélissa PARISOT, MM. Freddy LALLEMANT, Florian LE ROUX, Jean Baptiste MICHEL, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Pascal CACHIER

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h01

Mme Angélique CHASSAING est nommé secrétaire de séance.

---

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

M. le Maire informe l'assemblée que vu le laps de temps assez court entre les 2 conseils du mois de février, ceux-ci ne sont pas établis, ils seront approuvés lors du prochain conseil municipal.

---

### DÉLIBÉRATION ASSOCIATION FONCIÈRE

M. Christian CARBONI explique à l'assemblée que le bureau de l'association foncière de Tilloy et Bellay est renouvelé tous les 6 ans et qu'il est nécessaire de délibérer sur les membres proposés.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

---

### INTERPRÉTATION ET OBSERVATIONS DE M. Maxime GIRAUD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors de la présentation précédente, le projet global avait été abordé. Il souhaite aujourd'hui proposer quelque chose de plus compréhensible et travailler sur un axe de travail principal, en quelque sorte, la colonne vertébrale du projet. Puis viendra la réflexion sur les matériaux, la méthode et le coût.

Le but est que chacun puisse se retrouver dans le projet et l'adapter à ses envies. Faire simple tout en gardant des ambitions et faire évoluer le projet.

M. le Maire projette le plan de masse et rappelle que ce n'est qu'un plan parmi tant d'autres, il propose de voir la rampe seule, l'accès roulant qui servira pour les piétons, poussettes, trottinettes et PMR. Le projet de départ peut tout à fait être cette rampe simple, lors du dernier conseil, les membres avaient trouvé judicieux l'escalier traversant. M. le Maire donne exemple de divers matériaux pour la construction des murs de soutien (gabions, blocs à végétaliser empilables, cailloux, parois de béton ou enrochement...).

M. Maxime GIRAUD explique que les espaces annexes à la rampe peuvent être reportés et demande si dans un premier temps, l'assemblée est d'accord avec l'organisation de la rampe.

M. Didier THUAU demande s'il est possible de faire autrement ?

M. Christophe TESTI dit être d'accord pour voir s'il est possible de faire autrement mais que ce sera peut être compliqué au vu du terrain existant.

M. Maxime GIRAUD indique qu'il y a tout intérêt à garder une rampe qui fait bien le lien entre les bâtiments communaux.

M. Didier THUAU demande si rien n'interpelle dans cette configuration ? Si cela lui paraît convenable ?

M. Maxime GIRAUD répond que rien ne l'interpelle et que cela est conforme puisque la pente doit respecter les normes PMR.

M. le Maire rappelle que les plans sont élaborés à partir des données du relevé topographique effectué par un géomètre.

M. Florian LE ROUX estime que le talus sera rogné puisqu'actuellement le chemin se situe au bas du talus.

M. le Maire demande avis sur la position de l'escalier.

M. Maxime GIRAUD répond que celui-ci est idéalement placé en termes de fluidité de circulation.

M. le Maire demande avis sur les matériaux.

M. Maxime GIRAUD répond que pour garder une bonne stabilité dans le temps, le béton et la pierre sont les plus adaptés pour des aménagements structurants.

M. Freddy LALLEMANT indique que les gabions deviennent sales dans le temps, les pierres verdissent/noircissent et les feuilles mortes et papiers s'accumulent derrière les grilles.

M. Maxime GIRAUD ajoute que l'aspect grille en fer n'est pas très esthétique au niveau paysager, de surcroît en milieu rural.

M. Jean-Baptiste MICHEL dit qu'il aimerait avoir d'autres études sur les possibilités d'aménagement pour pouvoir se décider et ne souhaite pas s'engager aujourd'hui sur le choix de matériaux. Est-ce qu'il est nécessaire de faire une rampe alors qu'un accès est possible par la rue ?

M. le Maire précise que cette trame a été acceptée par l'ensemble des conseillers du précédent mandat et que la position de celle-ci a bien été étudiée.

M. Christophe TESTI dit qu'on ne peut pas raisonner les travaux de la collectivité comme chez soi, il faut se demander quel est le besoin, peut être décider de faire cette tranche et continuer selon les finances de la commune.

M. le Maire explique qu'il faut faire venir plusieurs entreprises, étudier ce qu'elle propose, entre les devis, la décision et l'inscription au budget, 2 années seront passées.

Mme Marie DAVERDON dit qu'elle trouve nécessaire l'intégration de la pente PMR.

M. le Maire confirme que ce ne serait pas raisonnable de ne pas la prévoir et que gagnerait-on à ne pas la faire ?

M. Florian LE ROUX dit que le fait de la prendre à l'autre bout de la place le dérange.

M. Maxime GIRAUD indique que les aménagements vont amener les utilisateurs à emprunter l'accès tel que dessiné et que la place en elle-même n'est pas très grande.

M. le Maire dit qu'on peut faire faire une étude qui aura un coût d'environ 2000€ et que le délai sera allongé à 3 ans. Il pose la question : concrètement, que voulez-vous qu'on fasse ?

M. Didier THUAU demande combien de membres du conseil valident cette tranche avec la rampe comme présentée et combien souhaitent une rampe dans l'autre sens. Mme Marie DAVERDON intervient en disant que la place n'est quand même pas très grande et que ce n'est pas loin.

M. Florian LE ROUX indique qu'il a du mal à croire que cette place devienne un lieu de vie. Les activités de la Tillotine ne se font pas à cet endroit mais à la salle.

M. Maxime GIRAUD explique qu'il suffit de réorganiser les lieux des manifestations, avec l'apport de mobilier urbain, cela amène les gens à revoir leur lieu de vie et les pousse à se déplacer.

Mme Marie DAVEREDON demande qui est pour ce projet ? M. le Maire dit qu'il faut en effet trancher et demande à voter sur la réalisation de la rampe d'accès.

VOTE : 8 POUR – 3 CONTRE - 0 ABSTENTION

M. Didier THUAU souhaiterait une rampe plus courte, il pense que le coût du mur sera important.

M. Freddy LALLEMANT précise que du côté des pompiers de toute façon, il n'y a plus de talus et que ce sera un mur.

M. Florian LE ROUX estime qu'un lieu de vie ici, cela ne marchera pas, cela ne peut être un lieu de vie alors qu'il y a une « sortie pompiers ». Il demande quelles activités ont eu lieu sur cette place ? Il verrait mieux la rampe dans l'autre sens. La faire en bas et pas en haut.

M. Christophe TESTI rappelle que le terrain de jeux se situe en contrebas de la place.

M. le Maire reprecise que le haut est consacré à l'accès pompiers, un monument aux morts et 2 places de parking PMR.

M. Florian LE ROUX dit qu'en haut il y a un accès pompiers mais aussi en bas pour la salle des fêtes.

Mme Mélissa PARISOT indique que les accès pompiers sont aussi dans la rue, partout et que lors de location de la salle, l'accès peut être gêné aussi.

M. le Maire demande si le conseil municipal acte cela, si on aménage autrement ou si on arrête ?

M. Maxime GIRAUD propose de formaliser les points qui gênent certains membres pour de nouvelles études ; avec 3 scénarii, il est plus confortable de se positionner.

M. le Maire explique, le calendrier sera vraisemblablement le suivant : 2021 = études, 2022 = sollicitation des entreprises et peut être début des travaux s'ils ont été inscrits au budget.

M. Didier THUAU souhaite faire chiffrer les travaux pour savoir s'il est possible de les faire.

M. le Maire demande si le conseil municipal acte cela. La réponse est positive.

M. Didier THUAU se dit surpris que M. Maxime GIRAUD n'ait pas retouché le projet et apporté son point de vue. M. Maxime GIRAUD répond qu'il ne peut pas se permettre de modifier un projet (propriété intellectuelle) et que la demande était d'apporter une critique pas de le refaire. Il précise que le site initial est compliqué et qu'il n'est pas possible de faire une étude à main levée.

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations.

M. Florian LE ROUX indique que le château d'eau est ouvert. M. le Maire indique qu'un transfo a été changé et que les techniciens ont peut être mal fermé et qu'il va s'en occuper.

M. Didier THUAU informe les conseillers que les souches sur le terrain du futur lotissement ont été enlevées.

M. Didier THUAU explique que la poubelle située près des containers verre et papier est continuellement pleine et que cela est un problème depuis des années. Une solution devra être trouvée.

---

La séance est levée à 20h30.

---